

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
28 septembre 2023

PUBLIE LE : 03 OCT. 2023

Délibération n°230928-3 : Marché SID23K « gestion de la déchèterie de Triel-Sur-Seine » -  
Signature

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-deux septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**PRESENTS**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

**ABSENTS EXCUSES**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE  
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT  
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE**

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE  
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE  
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT  
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communautés non représentées : Néant**

**Assistaient à la séance**

Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques mutualisée d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1 (10 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>9</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>/</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>8 pour la délibération relative au marché de gestion de la déchèterie 9 pour les autres délibérations</b>

**OBJET : MARCHÉ SID23K « GESTION DE LA DÉCHÈTERIE DE TRIEL-SUR-SEINE » -  
SIGNATURE**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la commande publique et notamment les articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 ;

**CONSIDÉRANT** que la convention de délégation de service public portant sur l'exploitation du centre de traitement des déchets ménagers et assimilés multi-filières Cyrène et d'une déchèterie, conclue le 1<sup>er</sup> juillet 2014 avec la société Generis, filiale de Veolia, arrive à échéance le 30 juin 2023 inclus ;

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat est lauréat de l'appel à projets piloté par CITEO, relatif à la construction d'un nouveau centre de tri d'une capacité d'environ 30 000 tonnes par an, comportant un vide de tri d'environ 6 000 tonnes, pour mise en service prévue au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat a publié le 11 juillet 2023 le marché SID23K « Gestion de la déchèterie de Triel-sur-Seine (haut et bas de quai), mise à disposition, enlèvement et rotation de bennes et traitement des déchets associés » selon le formalisme de l'appel d'offres ouvert, arrêtant pour date limite de remise des offres le 30 août 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de cette publication, trois offres ont été réceptionnées et analysées conformément aux critères d'analyse des offres définies dans le règlement de la consultation ;

**CONSIDÉRANT** l'avis d'attribution de la commission d'appel d'offres du Syndicat lors de sa séance du 20 septembre 2023 ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**, en l'absence de Monsieur Stéphan CHAMPAGNE, qui ne prend pas part au vote.

**APPROUVE** l'attribution du marché public SID23K « Gestion de la déchèterie de Triel-sur-Seine (haut et bas de quai), mise à disposition, enlèvement et rotation de bennes et traitement des déchets associés » par la commission d'appel d'offres du Syndicat au groupement conjoint avec mandataire solidaire SOTREMA/APTIMA, dont le mandataire est sis 33 rue Gustave Eiffel, 78710 Rosny-sur-Seine Siret 306 349 465 00105, pour une durée de 2 ans et 2 mois à compter du 2 novembre 2023, reconductible tacitement 2 fois par période de douze (12) mois, pour un prix global et forfaitaire sur toute la durée du marché hors reconduction de 459 264 euros HT soit 484 523,52 euros HT et des prix unitaires pour les autres prestations listées dans le bordereau des prix unitaires estimés à 2 108 990,46 euros HT soit 2 293 926,15 euros TTC.

**AUTORISE** le Président à signer le marché public afférent et tout document nécessaire à son exécution

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 2/10/2023

Transmis en préfecture et affiché le 3/10/2023

**Pour Extrait Conforme**



**Stéphan CHAMPAGNE**  
Secrétaire de séance

**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal